AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861

Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (67r, 70r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41819

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>23 avril 1861</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireAdministration fiscale (France)

Description

RésuméGodin demande une régularisation de la situation fiscale du Familistère. Il explique qu'il souhaite pourvoir aux approvisionnements en nourriture et en boisson de la population de la cité ouvrière qu'il a édifiée à Guise et précise que les boissons n'entrent pas dans le droit des débits de boisson mais dans celui de la consommation à domicile. « Il serait heureux suivant moi que l'ouvrier qui n'a pas la ressource d'acheter un tonneau de boisson pût s'en procurer ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille au même prix que l'homme aisé. Cela permettrait à un peu de bien-être de pénétrer dans la famille de l'ouvrier auquel le surenchérissement de toute chose s'oppose. » Il ajoute qu'il va ouvrir une pension où les ouvriers pourront prendre leur repas et plus tard un estaminet à leur usage et il espère que l'administration l'aidera à ne pas enchérir les consommations courantes en ne taxant que les consommations superflues. SupportUne autre copie de la lettre, de moindre qualité, figure sur les folios 68r et 69r.

Mots-clés

Aliments, Familistère, Finances personnelles, Habitations, Impôts
Personnes citées Castaing, Georges (1813-1882)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023